



**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**PROCES-VERBAL
Réunion plénière du lundi 30 septembre 2019**

A l'ordre du jour :

Accueil à 13h45

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 24 avril 2019
2. Modification de la composition de la C.L.E. : installation des nouveaux membres et désignation au bureau (siège vacant)
3. Validation de la feuille de route pour la C.L.E.
4. Association des C.L.E. à la mise à jour du programme de mesures : débat sur les grands enjeux de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon
5. Présentation de l'inventaire des éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau
6. Validation des derniers inventaires de zones humides pour intégration au S.A.G.E. et au réseau « SIG-ZH »
7. Questions diverses



Monsieur Louis MICHEL propose d'observer 1 minute de silence dans le cadre de l'hommage national à Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 24 AVRIL 2019

Le compte rendu a été adressé aux membres et mis à disposition sur www.bvoudon.fr accès réservé.

Pas d'observation particulière.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA C.L.E. : INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES ET DÉSIGNATION AU BUREAU (SIÈGE VACANT)

Le G.A.E.D. (Groupement des aquaculteurs en eau douce des Pays de la Loire) est dissous. L'association F.A.P.L. (Filière aquacole des Pays de la Loire) a demandé à entrer à la Commission Locale de l'Eau. Elle est représentée par Monsieur GANDON.

Madame Odile SAUDRAIS est désignée représentante de la Chambre d'agriculture de la Mayenne en remplacement de Monsieur Stéphane GUIOULLIER.

Monsieur Stéphane GUIOULLIER était représentant au bureau au titre des usagers. Il est proposé de nommer Madame Odile SAUDRAIS pour le remplacer.

Vote : unanimité

3. VALIDATION DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA C.L.E.

Préambule

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau est, pour l'Agence de l'eau, la C.L.E. et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du S.A.G.E., et, d'autre part, du programme de travail de la C.L.E. (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre S.A.G.E. et contrat(s) territorial(riaux) (CT) par exemple). Elle est construite par la C.L.E., la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concernent. Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'eau.

La feuille de route vise ainsi à favoriser de manière opérationnelle l'atteinte des objectifs environnementaux du S.D.A.G.E. et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire du S.A.G.E. et le dispositif d'intervention de l'Agence de l'eau à l'échelle territoriale. La recherche de mutualisation possible (entre structures porteuses de S.A.G.E. ou de C.T.) permet de contribuer à cette recherche d'efficacité. La mutualisation peut porter sur des missions ou actions transversales telles que l'animation thématique, la communication, les études, le suivi des milieux et de la qualité des eaux, le suivi/évaluation des actions... A noter, concernant la seule mutualisation des moyens, que le maintien du taux maximal d'aide à partir de 2022 pour le pilotage et l'animation des S.A.G.E. est lié au respect des engagements de mutualisation inscrits dans cette feuille de route partagée. Le maintien du taux maximal reste en dernier ressort à l'appréciation des administrateurs de l'Agence de l'eau.

Présentation

La feuille de route a été préparée par la cellule d'animation de la C.L.E. et le bureau de la C.L.E. Elle a fait l'objet de 2 réunions de préparation. Les membres de la C.L.E. l'ont reçue avant la réunion.

Projection en séance.

Madame Régine TIELEGUINE donne lecture de la feuille de route.

Discussions

Compétences

Monsieur Jean-Noël BEGUIER signale l'évolution de la compétence assainissement sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.

Monsieur Louis MICHEL – La carte date effectivement du 1^{er} janvier 2018, il y a des évolutions aussi sur le reste du territoire.

Madame Régine BRUNY demande pourquoi le syndicat intervient à la place des syndicats d'eau potable sur les aires d'alimentation en eau potable ?

Madame Régine TIELEGUINE explique que le Syndicat du bassin de l'Oudon a une compétence dans le domaine de la lutte contre les pollutions diffuses, les structures en charge de l'alimentation en eau potable peuvent lui confier cette mission.

Madame Anne KIENTZLER – il faut bien faire la différence entre le périmètre de protection et l'aire d'alimentation du captage.

Gouvernance

Monsieur Jean-Claude GANDON – Les orientations du S.D.A.G.E.¹ sont données par le Ministère ?

Monsieur Louis MICHEL – C'est un document établi par le Comité de bassin.

Madame Régine BRUNY – Si le ministère voit que cela ne va pas, peut-être il interviendrait. La Directive Cadre Européenne sur l'Eau encadre les objectifs à atteindre.

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Monsieur Louis MICHEL – Il faut que les 7 S.D.A.G.E. soient en cohérence. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.) apporte les moyens et établit un programme par rapport à ce qui est écrit dans le S.D.A.G.E.

Monsieur Louis MICHEL constate souvent un débat sur le niveau d'ambition : se fixer des objectifs atteignables ou aller au-delà ? L'objectif est bien de retrouver la qualité de l'eau.

Monsieur Jean-Claude GANDON regrette que si on n'est pas dans le cadre, les idées des membres de la C.L.E. ne sont pas repris.

Monsieur Louis MICHEL - La C.L.E. reste un lieu de débat, il faut exprimer ses idées.

Monsieur Bernard LAYER s'interroge sur l'appropriation du S.A.G.E. par la nouvelle assemblée entre 2021 et 2022.

Monsieur Louis MICHEL observe que les membres de la C.L.E. évoluent peu.

Monsieur Louis MICHEL observe qu'il y a 5 représentants des élus présents ce jour.

Monsieur Jean-Claude GANDON demande pourquoi ils participent peu ?

Monsieur Louis MICHEL explique qu'il y a moins d'élus locaux, il y aura probablement des problèmes de mobilisation des élus qui sont à un niveau communautaire.

P.A.O.T. et programme de mesure

Madame Anne KIENTZLER explique que le programme de mesure est l'ensemble des actions qui contribuent au bon état des eaux. Le plan d'actions opérationnel territorialisé (P.A.O.T.) est la déclinaison du programme de mesure sur le bassin versant.

Labellisation E.P.A.G.E.²

Monsieur Louis MICHEL – Le syndicat de bassin a un ensemble de compétences et porte la C.L.E. Le périmètre est le même, cela permet une labellisation E.P.A.G.E. C'est une reconnaissance.

Madame Anne KIENTZLER demande si la sortie de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier du Syndicat permettra la labellisation ?

Madame Régine BRUNY n'est pas inquiète compte tenu des derniers votes sur des labellisations E.P.A.G.E. au Comité de bassin.

Travaux de restauration et entretien

Il est demandé quel est le suivi effectué suite à des travaux de restauration des milieux aquatiques ? Est-ce qu'il y a un entretien ? c'est contrôlé ? et ce, pour ne pas avoir à recommencer les mêmes travaux dans plusieurs années.

Monsieur Joël RONCIN – Les techniciens du Syndicat passent pour conseiller et inciter à l'entretien. Monsieur Louis MICHEL constate que l'entretien représente du travail pour les riverains. Sur les ripisylves, les agriculteurs entretiennent. L'agence de l'eau se retire du financement de l'entretien, le Syndicat verra si l'entretien est fait.

Monsieur de la RIVIERE - la C.L.E. peut-elle bénéficier de la taxe G.E.M.A.P.I. pour l'entretien ?

Monsieur Louis MICHEL – Chaque communauté de communes choisit de prélever ou non la taxe G.E.M.A.P.I. La réforme n'est pas aboutie car la taxe ne couvre pas toutes les compétences de l'eau.

Suivi et évaluation

Monsieur Michel de SIMIANE – L'état des lieux est une situation. Il faut pouvoir stabiliser les indicateurs. On ne pourra pas dire si on a progressé ou si on a régressé car on change les mesures. Cela pose un problème de communication auprès du grand public. Les codes couleurs sont simples mais on ne dit pas que les paramètres changent. C'est malhonnête intellectuellement.

Monsieur Jean DEGAND – C'est aussi prendre en compte de nouvelles données qui vont dans le sens de l'amélioration.

Monsieur Michel de SIMIANE prend l'exemple des pesticides. On a augmenté le nombre de molécules recherchées. Une situation passable peut passer à mauvaise.

Monsieur Louis MICHEL - Ce n'est pas toujours le cas. On recherche plus et on a de meilleurs résultats.

² Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Madame Anne KIENTZLER – Il faut effectivement trouver des indicateurs stables à l'échelle du bassin versant de l'Oudon. La mesure de l'état écologique est fixée au niveau européen et national et effectivement il n'y a pas le choix. Localement il faut préserver des indicateurs cohérents.

Ouvrages de vannages – plans d'eau

Monsieur Jean-Claude GANDON – On a enlevé les barrages à crémaillère et il n'y a plus d'eau dans les rivières. Cela va nous revenir. Il faudra remettre des systèmes de retenues d'eau.

Madame Anne KIENTZLER - Retenir l'eau pose d'autres problèmes. Exemple de la Mayenne polluée cet été par les cyanobactéries. Ce n'est pas mieux.

Madame Régine BRUNY – Ce sont des retenues artificielles qui dégradent la qualité de l'eau.

Madame Sophie PERCHET – Il y a 6000 pièces d'eau sur le bassin versant de l'Oudon.

Madame Anne KIENTZLER - Afficher dans la feuille de route que la révision permet d'intégrer la partie « gestion quantitative de la ressource ».

Madame Régine TIELEGUINE dit que c'est bien prévu.

Monsieur Bertrand de la RIVIERE – A propos des calculs de l'évapotranspiration des plans d'eau. Il y a un manque d'éléments scientifiques avérés. Il faut approfondir cette question car la vision est faussée et partielle. Ce n'est pas sans conséquence.

Monsieur Louis MICHEL demande l'autorisation de déposer à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le projet de feuille de route.

Vote : unanimité

4. ASSOCIATION DES C.L.E. À LA MISE À JOUR DU PROGRAMME DE MESURES : DÉBAT SUR LES GRANDS ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Le Président du Comité de bassin souhaite associer les C.L.E. à la concertation sur les enjeux du programme de mesures.

Présentation Monsieur Pascal BONIOU

Le S.D.A.G.E.³ est en cours de révision. Le programme de mesures est fait en même temps que le S.D.A.G.E.

La commission territoriale Mayenne Sarthe Loir a fusionné avec la Commission de la Loire et côtiers vendéen pour créer la Commission Maine Loire Océan (globalement correspond à la Région des Pays de la Loire).

Le Président du Comité de bassin demande l'association des C.L.E. à la construction du programme de mesure d'octobre 2019 à février 2020. Cela se fait en parallèle de la révision du S.D.A.G.E.

Il est prévu une mise à jour du programme de mesure. Comme pour le S.D.A.G.E. il n'y aura pas une réécriture complète.

L'état des eaux a été mis à jour. Des ouvrages prioritaires ont été établis par l'A.E.L.B.⁴ dans le cadre du programme de financement (ouvrages d'assainissement, pour l'eau potable, hydrauliques ,...).

Les liens vont être renforcés entre les outils financiers (contrats territoriaux) et les programmes de mesures.

1^{ères} grandes orientations :

- volet hydrologie lié au changement climatique,
- conditionne la bonne qualité de l'eau (effet dilution).

Ce qui ressort « Avoir de l'eau dans les cours d'eau toute l'année ».

³ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁴ Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Problématiques plans d'eau, prélèvements, transferts, fonctionnalités des milieux aquatiques... Et faire le lien avec l'économie.

Intervention Monsieur Louis MICHEL

Monsieur Louis MICHEL propose de réunir les observations ressorties lors de l'examen de la feuille de route ainsi que les enjeux révélés lors des réunions précédentes.

L'avis remis est le suivant.

« Globalement, je constate que le S.A.G.E. de 2014 est mis en œuvre et les actions permettent de répondre à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la restauration des milieux aquatiques.

Cependant, l'objectif d'auto-provisionnement en eau potable n'est pas atteint à ce jour, pour des raisons économiques, et ce malgré l'amélioration de la qualité de la ressource.

Des désaccords profonds sont observés au sein de la Commission Locale de l'Eau sur la question de l'impact des plans d'eau et sur la continuité écologique. Le prochain S.A.G.E. devra aller plus avant sur les enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eau et de la biodiversité.

Enfin, la feuille de route de la C.L.E. et la concertation en cours sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) et le programme de mesure permettent d'insister sur les objectifs suivants :

- *Objectif général A1 : stabiliser le taux d'auto- approvisionnement en eau potable sur le bassin de l'Oudon*

La Commission Locale de l'Eau demande le maintien d'une prise d'eau dans l'Oudon au Lion d'Angers à proximité de l'usine de traitement en eau potable de Chauvon pour la diversification des ressources en eau potable et pour limiter le « tout Loire ».

- *Objectif général E3 : ralentir la vitesse de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocager efficace*
Il convient de mettre en œuvre les dispositions E-41 à E-45 associées afin d'anticiper le changement climatique et l'accélération de l'érosion des sols.

- *Objectif général E4 : intégrer les plans d'eau aux objectifs de gestion de l'eau et des milieux*

La Commission Locale de l'Eau doit se saisir de l'inventaire des plans d'eau réalisé en 2018 et 2019 sur l'ensemble du bassin versant par le Syndicat du bassin de l'Oudon et, dans le cadre de la révision du S.A.G.E., trouver un consensus pour leur prise en compte dans la gestion de l'eau et des milieux.

- *Objectif général C1 : réduire les consommations d'eau par usages et usagers*
La Commission Locale de l'Eau doit se saisir de l'étude sur les volumes prélevables et des préconisations pour la gestion de la ressource dans le cadre de la révision du S.A.G.E. Un consensus doit également être trouvé sur cette thématique de manière à répondre aux enjeux de l'adaptation au changement climatique. »

5. PRÉSENTATION DE L'INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES DU BOCAGE POUR LA GESTION DE L'EAU

La C.L.E. s'était engagée à réaliser l'inventaire des éléments stratégiques du bocage pour faciliter la préservation dans le cadre des documents d'urbanisme.

Au vu de tout ce qui a déjà été fait, le choix s'est porté sur un inventaire via les outils informatiques de cartographie. La mission a été confiée aux Chambres d'agriculture.

Présentation des résultats

Intervention de Monsieur Ambroise BECOT. Cf présentation annexée.

Manque de données

Madame Régine BRUNY demande pourquoi on n'a pas le MNT (Modèle numérique de terrain) sur le secteur de Challain la Potherie ?

Monsieur Ambroise BECOT n'a pas d'explication.

Monsieur Bernard LAYER – La dalle ne doit pas être disponible. La modélisation 3D n'a pas été faite à cet endroit.

Madame Régine BRUNY – Il faut donc voir avec l'IGN.

Haies et talus

Monsieur Jean DEGAND regrette qu'on ne fasse pas de différence entre haie sur talus ou non alors que c'est important pour la gestion de l'eau.

Monsieur Ambroise BECOT – Les talus ne sont pas identifiés, y compris quand ils ne sont pas associés à des haies, alors que les talus peuvent être intéressants pour la gestion de l'eau.

Monsieur Bernard LAYER – Si le talus existe on augmente encore plus l'intérêt de la haie.

Monsieur Ambroise BECOT – La haie reste un filtre.

Repérage des haies manquantes

Monsieur Louis MICHEL – Quelles sont les haies manquantes ?

Monsieur Ambroise BECOT – La demande concernait le repérage des haies existantes.

Monsieur Bernard LAYER – Il faudrait prendre la carte et repérer les discontinuités.

Résultats de la caractérisation

Sur 8 153 km de haies, 3 481 km sont d'intérêt majeur pour l'eau.

Densité moyenne de haies : 55 mètres/ha

Objectifs recherchés

Monsieur Bruno CLAVREUL – Toutes les haies sont importantes pour l'eau, notamment par rapport à l'évaporation.

Monsieur Ambroise BECOT – Ce travail permet de prioriser. Des collectivités décident de tout inscrire aux documents d'urbanisme, ou cela permet de repérer les haies où il faut être vigilant.

Madame Anne KIENTZLER – Il y a d'autres objectifs pour une haie. Il ne faut pas risquer de morceler le réseau. Il faut aller au-delà de l'objectif de la gestion de l'eau et faire attention au message que l'on passe.

Monsieur Jean- DEGAND – Il faut tenir compte de l'intérêt écologique.

Monsieur Hervé FOUCHER – Avec les règles de la P.A.C.,⁵ les haies sont préservées.

Madame Régine TIELEGUINE rappelle le contexte de la cartographie. Pour inscrire des dispositions ou des règles dans le S.A.G.E., que ce soit sur des haies, des zones humides ou autres, il faut associer une cartographie.

Il a également été demandé à la Chambre d'agriculture de faire des propositions de dispositions pour les documents d'urbanisme. Cela permet de préparer la révision du S.A.G.E.

Sur les propositions de dispositions

présentation Monsieur Ambroise BECOT - Cf. présentation powerpoint.

Madame Anne KIENTZLER – Quelles sont les modalités de compensation proposées ? une nouvelle haie n'a pas les mêmes fonctions qu'une haie de plus de 10 ans. Il faut réfléchir à ce qui pourrait être proposé autrement. 1 pour 1 est insuffisant ou prévoir un emplacement plus efficace.

Madame Régine BRUNY – Il faut que ce soit de qualité équivalente. Par exemple 1 pour 2.

⁵ Politique agricole commune

Monsieur Ambroise BECOT – Cela sera difficile de retrouver la même fonctionnalité ou alors il ne faut pas autoriser la suppression des haies les plus importantes. Certaines peuvent aussi être vieillissantes et dégradées, jouant moins leur rôle.

Monsieur Ambroise BECOT préconise au-delà de la cartographie, savoir ce qui en est fait collectivement. Avoir une commission d'élus, d'acteurs locaux qui statue sur les arbitrages nécessaires sur les suppressions.

Monsieur Michel de SIMIANE prend note des précautions sur ce travail. Il faut aussi dans le groupe de réflexion intégrer le propriétaire. La haie ne peut pas être détruite sans son autorisation.

Monsieur Ambroise BECOT - C'est un oubli.

Monsieur Michel de SIMIANE - Sur la compensation il faut être réaliste. Ne pas la juger à jour J car une haie évolue.

Madame Régine BRUNY fait le parallèle avec les zones humides. L'inventaire est fait, est intégré au document d'urbanisme. C'est une question de volonté politique, il faut se donner les moyens de protéger les haies.

Madame Anne KIENTZLER – Si la cartographie est associée à une règle dans le futur S.A.G.E., c'est intéressant. Sinon c'est dangereux d'utiliser la cartographie pour les documents d'urbanisme, on va se limiter à la prise en compte des haies uniquement pour la gestion de l'eau. Ne pas oublier le travail sur la trame verte et bleue. Bien écrire tous les préliminaires.

Exemple : Mayenne communauté a fait le choix de tout intégrer. Il faut inciter à aller plus loin.

Monsieur Yoan CORVAISIER – Il n'a pas été dit qu'on ne tient compte que d'un aspect, ce travail répond à la commande de la C.L.E.

Suites à donner

- Inscription de l'inventaire cartographique au S.A.G.E.
- Se saisir des préconisations proposées par la Chambre d'agriculture et les traduire dans le S.A.G.E.
- Mettre à disposition les données géographiques, notamment pour les communes et les urbanistes. La mise à disposition concerne aussi les données plans d'eau, mares, zones humides,...
- ⇒ Transmission des fichiers de données à organiser
- ⇒ Création d'un outil cartographique pour rendre les données accessibles à tous

Pour information

Linéaire planté hiver 2018-19 :

- Sur VHA – Oudon : 2,6 km
- Sur ABC – Oudon : 14,8 km

Linéaire planté en 2018

- Sur CC Pays de Craon – Oudon : 12 km
- Sur CC Pays de Château-Gontier (tous BV) : 5,9 km
- Sur CC Pays de Loiron (tous BV) : 2,9 km

⇒ Plus de 30 km de haies plantés en 2018 sur le bassin versant de l'Oudon.

Madame Régine BRUNY demande combien de linéaire détruit ?

Monsieur Louis MICHEL – On sait ce qu'on plante, on ne sait pas ce qui est détruit hormis dans le cadre du suivi de la B.C.A.E.⁶.

⁶ Bonnes conditions agricoles et environnementales (P.A.C.)

6. VALIDATION DES DERNIERS INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES POUR INTÉGRATION AU S.A.G.E. ET AU RÉSEAU « SIG-ZH »

La Communauté de communes du Pays de Loiron a engagé un inventaire des zones humides dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal.

La Commission Locale de l'Eau a été associée à cet inventaire et la méthodologie a été validée.

Il est proposé de valider cet inventaire pour intégrer les zones humides recensées lors de la prochaine révision du S.A.G.E.

Il sera demandé au forum des marais Atlantique de mettre en ligne les données de localisation sur le réseau SIG-ZH régional.

Point reporté.

7. QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de la C.L.E. plénière : mardi 3 mars de 9h30 à 12h30. **REPORTEE au 6 mars.**

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre à quatorze heures, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à la salle du centre administratif intercommunal à CRAON sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 12 septembre 2019 par Monsieur Louis MICHEL,

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Collège des collectivités :				
BEGUIER Jean-Noël	Maire de Vern d'Anjou	X		
CHAMARET Richard	Adjoint au maire de Méral –	X		
	a pouvoir de M. HERMAGNE	X		
CORVE Ronald	Adjoint au maire de Château Gontier		X	
DELAUNAY Gérard	Syndicat d'Eau de l'Anjou		X	
DUPRE Michel	Conseiller municipal de Chazé Henry			X
FOUCHER Hervé	Adjoint au maire de Cossé le Vivien	X		
FOURNIER Daniel	Conseiller municipal de Ste Gemmes d'Andigné			X
GAULTIER Bernard	Maire d'Armaillé			X
GELU Daniel	Conseiller municipal de Montguillon	X		
GEMIN Yannis	Conseiller municipal de Bourg d'Iré			X
GRIMAUD Gilles	Conseiller Départemental de Maine et Loire			X
GUIOULLIER Marcel	Adjoint au maire de Renazé			X
HERMAGNE Christophe	Adjoint au maire de Beaulieu sur Oudon		X	
HERVOCHON Freddy	Conseiller départemental de Loire Atlantique		X	
HEULIN Pierre-Marie	Maire délégué de Châtelais			X
HUNEAULT Alain	Conseiller municipal de Fontaine Couverte			X
JEGU Christel	Conseiller municipal de Ballots			X
LANGOUET Christophe	Conseiller départemental de Mayenne			X
MAROL Dominique	Conseiller municipal de Loiré			X
MASSIET du BIEST Aymeric	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		X	
MAUSSION Patricia	Conseillère régionale des Pays de la Loire		X	
MENANT Bernard	Maire délégué d'Andigné		X	
MICHEL Louis	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon –	X		
	Président de la C.L.E. – a pouvoir de M. SAGET	X		
OREILLARD Gabriel	Maire délégué de Nyoiseau		X	
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë			X
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche			X
RONCIN Joël	Maire délégué de Montguillon	X		
SABIN Joël	Adjoint au maire de Craon		X	
SAGET Bertrand	Maire de Chazé sur Argos		X	
UTARD Hervé	Conseiller régional de Bretagne			X
VERON Louis	Maire de Montjean		X	

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<u>Collège des usagers :</u>				
BAGOUET Alain	Association d'Aide et de Soutien aux Victimes des Inondations		X	
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou	X		
BURET Robert	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire	X		
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe	X		
DE PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la Vallée de l'Oudon		X	
DE SIMIANE Michel	Syndicat de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X		
DEGAND Jean	Association Mayenne-Nature-Environnement	X		
FOURRE Daniel	Fédération pour la pêche & la protection du milieu aquatique 53			X
GANDON Jean-Claude	Groupement des aquaculteurs en eau douce des Pays de la Loire	X		
LELORE Laurent	Représentant de la Chambre d'Agriculture 49			X
LEPAGE Mickaël, représenté par M CLAVREUL Bruno	FRCIVAM Pays de la Loire	X		
LOHEZIC Philippe	Chambre de Commerce et d'Industrie 49			X
MONTECOT Michel, représenté par GUINAUDEAU Jean-Michel	UFC Que Choisir 53	X		
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.	X		
REBILLARD Luc	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne	X		
SARRAMAIGNA Daniel	Président du Club Nautique Segréen			X
SAUDRAIS Odile	Chambre d'agriculture de Mayenne	X		
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie 53			X
<u>Collège de l'Etat :</u>				
	M le Préfet de Maine et Loire		X	
	M le Préfet de Mayenne		X	
	M le Préfet de la Région Centre – Préfet du Loiret			X
BONIOU Pascal	Pour M le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X		
DESOBEAU Hélène	pour M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire	X		
FERJOUX Patrick	Agent du service départemental 49 de l'Agence française pour la biodiversité	X		

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
KIENTZLER Anne	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.T. –	X		
	a pouvoir du Préfet de Mayenne	X		
BELBEOC'H Philippe	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.C.S.P.P.		X	
ANDRE Marc	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 49 – D.D.T	X		
	a pouvoir du Préfet de Maine et Loire	X		
	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 49 – A.R.S.		x	
Autres participants:				
BANNIER Géraldine	Député de la Mayenne		X	
BECOT Ambroise	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	X		
BOLO Philippe	Député de Maine et Loire		X	
CORVAISIER Yoann	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	X		
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture Mayenne	X		
MAUFFRET-VALLADE Marie	Sous-préfète de Segré		X	
ROBERT Alexis	Conseil Départemental de Mayenne		X	

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres :

Collège des élus : 8/31
 Collège des usagers : 11/18
 Collège de l'État : 7/10
 Total : 26/59

**Procès-verbal dressé le 30 septembre 2019,
 Monsieur Louis MICHEL,
 Président de la Commission Locale de l'Eau,**


